RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2FMR FINANCE

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 2 000 euros
Siège social : 42 B route de Montesson
78110 LE VESINET
944 577 675 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 27 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 octobre,
A 10 heures,

Monsieur Frédéric LECROART,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2FMR FINANCE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer à compter du 1er novembre 2026, pour une durée illimitée, en qualité de cogérante de la société 2FMR FINANCE pour l'ensemble des activités mentionnées dans l'objet social :

Madame Florence CUZACQ- LECROART
Née [redacted]
Demeurant [redacted]

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 17 des statuts.

Madame Florence LECROART a déclaré par avance qu'elle acceptait les fonctions de gérante et qu'elle n'était frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Frédéric LECROART

[redacted]

Madame Florence CUZACQ- LECROART
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

[redacted]